
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Jeholet, Evrard, Mme Dock et M. Dodrimont

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans l'article 15 du projet de décret relatif aux implantations commerciales, les mots « au besoin » sont supprimés.

JUSTIFICATION

Cette matière étant en perpétuelle évolution, il semble qu'il y ait une réelle nécessité de pouvoir actualiser le Schéma régional de Développement commercial régulièrement. Les termes « au besoin » de la disposition rendent cette actualisation facultative et il y a donc lieu de les supprimer.

P.-Y. JEHOLET

Y. EVRARD

M. DOCK

PH. DODRIMONT